



Loi de finances 2020 et Loi de finances rectificative pour 2019

le 21 janvier 2020 de 9 h à 18 h

Publics : Directeurs comptables et financiers, comptables d'entreprises

Pré-requis : Connaissance des principes généraux en matière de comptabilité et fiscalité

Objectifs : Etudier tous les changements de règles et de loi en matière de comptabilité et de fiscalité des Entreprises et plus particulièrement concernant les sociétés à l'IS et soumises à la TVA .

Modalités d'évaluations : A la clôture de la formation, une fiche d'évaluation est distribuée à chaque participant

à l'Hôtel WARWICK, 5 rue de Berri – 75008 PARIS

8h45 /9 h : Café d'accueil

PARTIE ARRETE DES COMPTES 2019

Intervention Monsieur Jean-Pierre GUENARD, commissaire aux comptes et expert comptable associé du Cabinet d'expertise comptable DAUGE & ASS.

Cette partie concernera l'actualité comptable ou les impacts comptables sur l'arrêté des comptes de l'exercice 2019 des principaux changements induits par toutes les réformes de l'année tant en matière fiscale, que droit des sociétés, droit social ou doctrine comptable.

De 12 h 30 à 14 h : Déjeuner

PARTIE PUREMENT FISCALE *

Intervention du Cabinet d'avocats G & G (Maître Thierry GENIEYS DE GIACOMO, Maître Claire GROSLEZIAT ...)

Approche fiscale sur les mesures de la Loi de Finances 2020 et rectificative 2019, « l'esprit des lois » et les divers éclairages pour interpréter les textes et ce qu'à voulu dire le législateur, afin de pouvoir anticiper et optimiser les effets des nouvelles mesures.

Clôture de la journée : 17 h 30 Questions des participants et réponses des différents animateurs qui sont intervenus tout au long de la journée.

..... Un Cocktail vous sera offert en fin de journée

** 2 pauses auront lieu également dans la journée, en milieu de matinée et d'après-midi*